

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**



Envoyé en préfecture le 13/10/2017

Reçu en préfecture le 13/10/2017

Affiché le

ID : 051-255100984-20171006-65_17-DE

DATE DE CONVOCATION
26 septembre 2017

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE : 61
PRESENTS : 47
VOTANTS : 47
POUVOIR : 0

N° 65-17

OBJET :
**CEE – Ouverture compte
EMMY**

ORIGINAL

L'an deux mille dix-sept, le 6 octobre à 14h30,
légalement convoqué le 26 septembre,

Le Comité Syndical s'est réuni au Capitole en Champagne, 68 Avenue du
Président Roosevelt à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de
M. Pascal DESAUTELS.

Etaient présents :

MM. Christophe CORBEAUX et François MOURRA Vice-Présidents,

MM Patrice BARRIER, William BRODIER (suppléant de M. François BOITEUX), Régis
BOURGOIN, Pascal BOUXIN, Frédéric CHARPENTIER, Jean-Pierre COLPIN, Daniel
PRIEUR (suppléant de Annie COULON), Daniel DACHELET, Alain DE PAQUIS
(suppléant de Charles DE COURSON), Jacky DESBROSSE, Gilles DULION, Mme
Evelyne FRAEYMAN-VELLY, MM Alain FRIQUOT, Claude GUICHON, Christophe
GUILLEMOT, Christian HACHET, René HANOT, Mme Jeanne JACQUET,
MM Yannick KERHARO, Pierre LABAT, André LEBLANC, Antoine LEMAIRE,
Jean-Paul LEMOINE, Jean-Louis LEROY, Daniel MAIRE, Dantès MARTINELLI, Jean-
Claude MAUDUIT, Patrick MAUJEAN, Philippe MAUSSIRE, Mme Béatrice MIROFLE
(suppléant de Jean PANKOW), MM Luc BZDAK (suppléant de Annie PERRARD),
Maurice PIERRE, Jean-Pierre PINON, Claude PIQUARD, Alain BERGEOT (suppléant
de Cyril POINTUD), Guy RIFFE, Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON,
Patrick SIMON, Claude PERDREAU (suppléant de Janick SIMONNET), Christian
SMITH, Philippe SOTER, Sébastien VACELLIER membres,

Etaient excusés :

M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Sylvie GUENET-NANSOT, MM. Frédéric LEPAN, René
MAIZIERES, Jean-François PIOT, Jean-Marc ROZE membres,

Etaient absents :

Mme Rachel PAILLARD Vice-Présidente,
Mme Claudine BERNIER, MM Francis BLIN, Philippe COPP, François MAINSANT,
André MELLIER, Guillaume MICHAUX, Pascal PERROT membres.

Monsieur le Président expose que pour valoriser nos CEE suite notamment aux
opérations de rénovation d'éclairage public, le SIEM passe par un acheteur
privé qui fixe un prix d'achat des kWh Cumac (le kWh Cumac est le volume
de kWh économisé sur la durée de vie du matériel installé) pour chacune des
opérations réalisées et en fonction des kWh Cumac à valoriser.

Ce rachat libère ainsi l'acheteur de toutes obligations vis-à-vis du vendeur
qui n'a aucun droit de suite sur la valorisation que ce dernier fera des CEE
cédés sur le Marché National.

En d'autres termes, il est régulièrement proposé des rachats de CEE compris
entre 0,65€ et 2,28€ le MWh Cumac alors même qu'il se négocie
actuellement à 4,15€ le MWh sur le marché national.

L'ouverture d'un compte EMMY au Registre National des CEE permettrait au
SIEM de valoriser ces CEE en les stockant sur ce compte et de les vendre en
gros volume lors des fins de période tarifaire.

Envoyé en préfecture le 13/10/2017

Reçu en préfecture le 13/10/2017

Affiché le

RECEU

ID : 051-255100984-20171006-65_17-DE

Pour rappel, les entreprises fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, carburant...), appelées les obligés, ont l'obligation de faire et de faire faire des économies d'énergie à leurs clients, appelés les non-obligés.

Cette obligation se traduit par la fourniture au gouvernement d'une preuve de réalisation de ces économies par la présentation d'un volume de kWh Cumac fixé sur une période tarifaire de trois années. Les Obligés, pour atteindre leurs objectifs, ont la capacité d'acheter des kWh Cumac via des acheteurs privés soit directement auprès des non-obligés, mais uniquement via la plateforme EMMY du Registre National des CEE.

Il semble opportun, vu le volume de travaux de rénovation fait dans le cadre de l'éclairage public, que le SIEM réalise directement cette valorisation avec les obligés sans passer par un acheteur intermédiaire.

Au niveau des dossiers à mettre en œuvre, il s'agit des mêmes que ceux réalisés aujourd'hui. Pour ce qui est du coût, l'ouverture d'un compte EMMY se monte à 106 € et il est prélevé 4,15 € par million de kWh Cumac vendu via le site du Registre National des CEE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide l'ouverture du compte EMMY auprès du registre national des CEE et autorise M. le Président à signer tout acte nécessaire à sa mise en place, à son fonctionnement aussi qu'à la vente des CEE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président



P. DESAUTELS

Certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération transmise à la
Préfecture le :

13 OCT. 2017